

Périodiques non canadiens

J'exhorte le ministre à tenir compte de tout cela en examinant la question et à se demander s'il serait souhaitable, étant donné la diversité des sources d'opposition, de prendre la mesure qu'il propose ou bien de l'examiner plus attentivement avant de nous en demander l'approbation en deuxième lecture.

M. James McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je partage l'opinion de mon collègue, exprimée de façon si éloquente. Je pense que le bill devrait être retiré, malgré tout le travail accompli au fil des ans, en commençant par celui de la Commission O'Leary. Il y a tout lieu de croire en effet, de ce qui ressort du débat, que le bill a été rédigé à la hâte, mal formulé et présenté à la Chambre avant même que les partisans du ministre aient eu l'occasion d'exprimer suffisamment leur point de vue en caucus. Lorsque la Commission O'Leary fit rapport de son enquête sur les publications, en mai 1961, elle a insisté sur ce qui suit:

● (1620)

... à une époque si importante et si délicate pour la presse, rien dans notre action ne devrait avoir un caractère négatif, nous devrions viser à promouvoir les périodiques canadiens, non à supprimer les périodiques étrangers.

Il s'agissait du rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications. Le bill dont nous sommes saisis me semble aborder cette question de manière très négative. Personne, en tout cas aucun des orateurs qui a pris part au débat, n'a refusé d'appuyer les publications et les périodiques canadiens. Dieu sait que l'industrie canadienne de l'édition a un urgent besoin d'aide. Lorsque le ministre présentera des mesures pour l'aider, je suis sûr qu'il recevra l'appui de toute la Chambre.

On l'a déjà dit, les recettes dégagées par la suppression des privilèges fiscaux du *Time* et de *Reader's Digest* n'iront pas nécessairement à l'industrie canadienne de l'édition ou aux revues canadiennes. Je voudrais citer une enquête effectuée par la Canadian Facts Incorporated en janvier dernier auprès des cadres de l'industrie canadienne de la publicité. D'après les conclusions de cette étude, les publications canadiennes retireront une très petite partie des nouvelles recettes de publicité. En fait, un peu moins de 20 p. 100 de ces recettes iraient à une seule société, la Maclean-Hunter Publishing Company, qui reçoit déjà 42 p. 100 de l'ensemble. Ainsi, bien que le ministre ait signalé que la vraie difficulté réside dans les petites revues spécialisées, les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu dont nous débattons actuellement ne leur apporteront que des recettes insignifiantes.

Comme le député de Hillsborough (M. Macquarrie) l'a dit de façon si éloquente, le gouvernement pourrait aider les petites publications de façon très positive et très significative s'il leur redonnait, par exemple, les taux spéciaux de la poste qu'il leur a enlevés. En d'autres mots, si on recommençait à calculer le taux postal en fonction du

[M. Patterson.]

tirage, les petites publications et les publications spécialisées du Canada auraient de meilleures chances de survivre et de prospérer.

Ensuite, on a affirmé que l'argent consacré à la publicité sera utilisé de façon à atteindre le plus de gens possible. C'est indiscutable. Par conséquent, la plus grande partie de l'argent qui entrera sur le marché canadien par suite de l'amendement, s'il est adopté, n'ira pas, sauf pour une petite exception, à des publications canadiennes et n'aidera pas l'industrie de l'édition du Canada. Cet argent sera utilisé de façon à atteindre le plus de gens possible, c'est-à-dire qu'il ira aux journaux et aux postes de radio et de télévision. A mon avis, cela fera réaliser des bénéfices excessifs pour les postes de radio et de télévision et pour les journaux du Canada, qui sont déjà favorisés à ce point de vue.

Quels que soient les bénéfices que la mesure entraînera pour les publications importantes du Canada, soit les publications de la *Maclean-Hunter* et la revue *Maclean's*, je suis convaincu qu'en ce qui concerne le *Time*, que ce soit l'édition internationale, l'édition américaine ou une nouvelle revue canadienne qui se conformerait pleinement à la loi, ce qui pourrait se produire si la revue *Time* Canada vend 75 p. 100 de ses actions à la Power Corporation ou à la F.P. Publications ou à une autre société canadienne, la mesure n'influera qu'un peu ou n'influera pas du tout sur le Canada parce que la revue *Time* existera toujours sous une forme quelconque. Elle se vendra toujours beaucoup au Canada parce qu'elle a les services mondiaux nécessaires pour fournir aux Canadiens une excellente revue internationale. Mais, de toute façon, à mon avis, cela n'est pas très important parce que le *Time* continuera d'être publié au Canada sous une forme quelconque ou du moins d'être vendu au Canada à partir des États-Unis.

Je crois qu'un grand nombre de députés de la Chambre tiennent beaucoup au *Reader's Digest*. Quant à moi, je n'ai pas peur de le dire, je crois fermement à la nécessité de faire exception dans le cas de cette publication. Deux députés de chaque côté de la Chambre ont déjà fait allusion à un cas d'exception. Mon collègue qui m'a précédé a fait mention du discours du député de Cochrane, M. Stewart, et d'une lettre qui a été distribuée à tous les députés de la Chambre par le député de Vancouver-Kingsway, M^{me} Holt: voilà deux preuves très éloquents qui démontrent l'opportunité de l'exemption fiscale pour le *Reader's Digest* au Canada.

Il est indiscutable que le *Reader's Digest* s'est appliqué à être un bon citoyen du Canada. Je pense qu'il y a réussi. On a déjà parlé de l'investissement très important que représente cette société, soit plus de 8 millions. Cette publication a répondu à toutes les directives établies par le gouvernement canadien à l'intention des sociétés—elle est même allée plus loin—y compris les douze principes directeurs établis en 1966 à l'intention des filiales de sociétés étrangères par le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors.